



**MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Au sein du ministère en charge de la Jeunesse et de la Vie associative, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) **élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'engagement, de l'éducation populaire et de la vie associative.** Elle contribue au développement des programmes européens et internationaux en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle s'appuie sur les études et recherches de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service à compétence nationale, qui lui est rattaché.

Elle finance et exerce la tutelle sur l'agence du service civique, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et la partie française de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Elle déploie des services numériques innovants en faveur de l'engagement civique et de la vie associative.

Les politiques qu'elle pilote se déploient sur les territoires en lien étroit avec ses services déconcentrés.

Le secrétariat général du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), le secrétariat général du Haut conseil à la vie associative (HCVA) et le secrétariat général du comité de filière animation sont placés auprès du Directeur de la DJEPVA.

**Thibaut de Saint Pol est délégué interministériel à la jeunesse et directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**

**Délégué  
interministériel  
à la jeunesse**

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative exerce les fonctions de délégué interministériel à la jeunesse

dans une logique de transversalité entre les différents champs de l'action publique et de mise en cohérence des politiques dédiées à la jeunesse.

**901,1 M€**

c'est le budget que la DJEPVA consacre à ses **politiques publiques** en 2024

# QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA DJEPVA ?

## LA DJEPVA MÈNE 4 MISSIONS PRIORITAIRES :

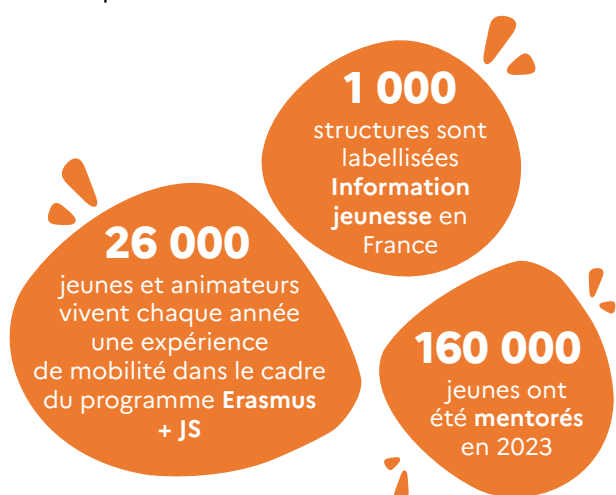
### 1. IMPULSER UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

- Développer des parcours citoyens dès le plus jeune âge.
- Encourager toutes les formes d'engagement au service de l'intérêt général et les reconnaître sur le territoire français et à l'international.
- Œuvrer à la reconnaissance des compétences acquises.



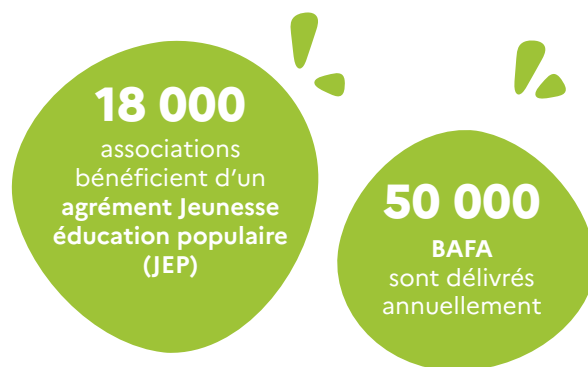
### 2. FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Renforcer et dynamiser l'accès et l'accompagnement des jeunes vers l'**information**, leurs droits et leurs devoirs.
- Encourager et favoriser la **participation** de tous les jeunes aux débats publics.
- Faciliter la **mobilité** de tous les jeunes au niveau national, européen et à l'international.



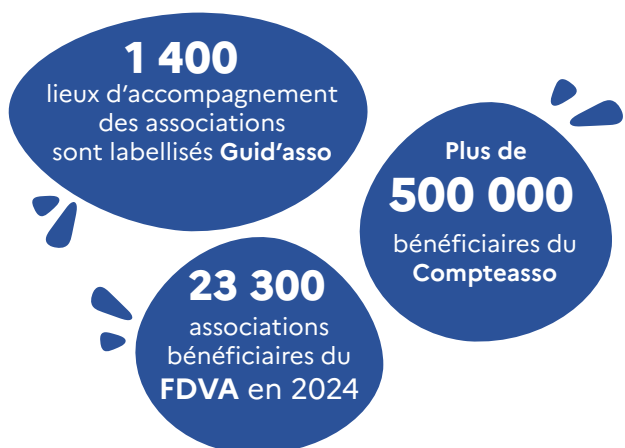
### 3. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION POPULAIRE

- Développer et consolider la continuité éducative entre tous les temps et dans tous les espaces au bénéfice des enfants et des jeunes.
- Accompagner le renouveau de la filière professionnelle de l'animation en accueil collectif de mineurs.
- Soutenir les associations et fédérations d'éducation populaire et les dynamiques d'éducation non formelle.



### 4. ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

- Contribuer à la structuration et au développement du tissu associatif dans toute sa diversité et autour des principes relatifs aux valeurs de la République.
- Gérer le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).
- Valoriser et promouvoir le bénévolat. Accompagner la professionnalisation des salariés associatifs.
- Proposer une offre de services numérique et physique au bénéfice des associations.



# COMMENT S'ORGANISE LA DJEPVA ?

## POUR METTRE EN ŒUVRE SES MISSIONS, LA DJEPVA S'APPUIE SUR :

### ➤ LA SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Elle assure la coordination des actions interministérielles en faveur de la jeunesse, de la vie associative, du volontariat et de l'engagement associatif bénévole. Elle encourage la mobilité européenne et internationale des jeunes et développe la coopération européenne et internationale en matière de jeunesse.

### ➤ L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'INJEP est un observatoire et un pôle de ressources pour l'ensemble des acteurs des champs de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire et du sport. Il comprend le service statistique ministériel. Il assure la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation. Il partage cette connaissance avec tous les acteurs du champ afin d'éclairer la décision publique.

 [injep.fr/](http://injep.fr/)

**136**  
agents  
se mobilisent au  
quotidien au sein  
de la DJEPVA

### ➤ LA SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives à la protection des mineurs en accueils collectifs (centres de loisirs, colos, etc.). Elle contribue au développement des politiques éducatives locales. Elle soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

### ➤ UNE MISSION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES FINANCES

### ➤ LE PÔLE NUMÉRIQUE, INNOVATION ET RELATIONS AUX USAGERS COMPRENANT :

- la mission des services numériques ;
- la mission de la valorisation et des publications digitales ;
- deux startups d'État Engagement civique [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) et Data subvention ;
- Le Lab métier JEPVA.

Retrouvez la DJEPVA :



## LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Les services déconcentrés du ministère assurent en France métropolitaine et ultra-marine, au niveau régional et départemental, le déploiement des politiques pilotées par la DJEPVA.

### ➤ AU NIVEAU RÉGIONAL

Les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), placées sous l'autorité du recteur de région académique, ont une mission de coordination des politiques.

### ➤ AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), placés sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), ont une mission d'animation et de mise en œuvre des politiques.



# CONTACT

**Adresse:**

95 avenue de France

75013 Paris

[djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr)



**Téléphone - standard:** 01 40 45 95 02

**Accès:** Métro 14 et RER C

Arrêt Bibliothèque François Mitterrand

**Sites internet:**

[www.jeunes.gouv.fr/](http://www.jeunes.gouv.fr/)

[www.associations.gouv.fr/](http://www.associations.gouv.fr/)



Retrouvez l'actualité de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur LinkedIn

